

PROCES – VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE du 25 février 2010 – 20 h

Nombre de conseillers en exercice : 8
Nombre de conseillers présents : 8

Sous la Présidence de M. Gilles STEGER, Maire.

Présents : M. Rémy KERN, 1er Adjoint, Mme Nicole BINDER, 2ème Adjointe, M. Jean-Paul RUDLER, 3^o Adjoint,
Mme Frédérique WEBER
MM. Vincent CHRISTEN, Vincent COUSSEDIERE, Jean-Paul LUTTRINGER.

M. le Maire constate que tous les conseillers en fonction sont présents et déclare la séance ouverte.

N° 13 – DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Conformément à l'article L. 2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales il convient de nommer un secrétaire de séance.

M. le Maire propose que la tâche soit assurée par M. Vincent CHRISTEN, ce qu'accepte l'intéressé et est validé, à l'unanimité, par le conseil municipal. Il sera assisté de la secrétaire de mairie.

N° 14 – APPROBATION PROCES – VERBAL du 13 janvier 2010

Ce procès-verbal, de la séance du 13 janvier 2010, dont une copie intégrale a été adressée à tous les conseillers, est approuvé à l'unanimité des présents à ladite séance (6 voix pour).

N° 15 – DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER :

3 rue de la Forêt – rue du Printemps lieu-dit Kappelacker – 13 rue du Ravin

Dans le cadre du Droit de Préemption Urbain simplifié renouvelé par l'organisme communautaire le 14 juin 1999 et le droit de préemption renforcé par délibération du 21 septembre 1999, trois Notaires viennent de soumettre les demandes suivantes :

- o 3 rue de la Forêt, propriété des héritiers de M. Georges BINDER,
- o rue du Printemps, terrain de Mme Marie-Rose KLEIM,
- o 13 rue du Ravin, propriétés de M. Mme PROCUREUR.

Le conseil est appelé à se prononcer sur la préemption ou non de ces terrains.

En l'absence de projets d'utilité publique pour ces zones, **le Conseil Municipal décide, à l'unanimité par 8 voix, de ne pas préempter.**

N° 16 – SOUTIEN FINANCIER MAISONS ANCIENNES : PATRIMOINE BÂTI TRADITIONNEL

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Conseil de la Communauté de Communes de la Vallée de Saint-Amarin a, par délibération en date du 17 décembre 2009, décidé la mise en place du plan de sauvegarde du patrimoine bâti traditionnel.

Monsieur le Maire rappelle que le Gerplan de la Communauté de Communes signé le 27 juin 2008 prévoit des objectifs clairs pour la préservation et la valorisation du patrimoine bâti traditionnel. Ce patrimoine est principalement composé de fermes et bâtiments ruraux construits avant les années 1950.

Dans le cadre de sa réforme des aides, le Conseil Général du Haut-Rhin a décidé d'évoluer vers une logique de « contrats de territoires ». Aussi la Communauté de Communes propose un « Plan de sauvegarde du patrimoine bâti traditionnel » à inscrire dans son contrat de territoire.

Ce plan de sauvegarde s'organise autour de 4 axes :

- . AXE 1 « Connaître le patrimoine et ses acteurs »
- . AXE 2 « Sensibiliser et Communiquer »
- . AXE 3 « Accompagner les propriétaires »
- . AXE 4 « Accompagner les artisans »

Dans l'axe 3 de ce plan, le dispositif d'accompagnement financier des propriétaires est présenté et fait l'objet des conditions suivantes :

- il consiste en l'attribution d'une subvention pour la réalisation de certains types de travaux sur les habitations, fermes et bâtiments communaux construits avant 1950.
- il sera cofinancé par les Communes, la Communauté de Communes et le Conseil Général du Haut-Rhin.
- le Conseil Général du Haut-Rhin participerait à hauteur de 40 % du montant de la subvention tandis que la Communauté de Communes et les Communes se partageraient les 60 % restants à part égale.
- la Communauté de Communes assumerait la part du Conseil Général du Haut-Rhin et en percevrait le remboursement sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses.
- dans le cas de bâtiments communaux ce dispositif prendrait la forme d'un fonds de concours.

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée délibérante d'approuver ce nouveau dispositif d'accompagnement financier pour les travaux liés au patrimoine sur les maisons anciennes construites avant 1950.

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal**, à l'unanimité (8 voix pour) :

DECIDE d'adopter le plan de sauvegarde du patrimoine bâti traditionnel, tel qu'exposé par Monsieur le Maire,

APPROUVE les termes financiers et administratifs du dispositif d'accompagnement

AUTORISE le Maire à gérer les dossiers et lui délègue le pouvoir de décision d'attribution de la subvention.

N° 17 - TRAVAUX ROUTE DU HAAG – Demande de subvention au Conseil Général

La réfection de la route du Haag a été évoquée à plusieurs reprises par le Conseil Municipal et plus précisément lors de la dernière séance du 13 janvier 2010 – cf. point n° 4.

La demande de subvention au titre de la Dotation Globale d'Équipement, pour la partie classée en voirie rurale est en cours d'instruction. Un taux de 40 % peut être escompté pour cette longueur de 5 660 m sur le total de 6 600 m.

La partie classée dans la voirie communale (940 m) peut faire l'objet d'une demande de subvention auprès du Conseil Général dans le cadre des subventions de voiries communales.

Parallèlement, M. le Maire rappelle que cette route est utilisée non seulement par les locaux mais aussi en forte majorité par des personnes non résidentes dans la commune, de la région et des touristes. Il s'agit d'une route fort utilisée pour accéder à la route des Crêtes.

Cette route est également sujette à être retenue pour une épreuve du Rallye de France WRC en octobre 2010, dont la confirmation ne serait connue qu'à la fin du 1^{er} semestre 2010.

Il est établi que la réfection totale de la route faisant l'objet des demandes de subventions ne serait à réaliser qu'après le passage de cette course potentielle.

Lors de la discussion M. Jean-Paul LUTTRINGER apporte des informations intéressantes sur les rouages d'organisation d'une telle épreuve. Il propose également une réfection provisoire en régie dès que les conditions météorologiques le permettront, opération à laquelle il se propose d'y participer.

Il suggère également d'interroger les services de l'ONF sur un financement possible, en raison des dégradations importantes relevées lors de travaux de débardage, bien que la Commune en soit le maître d'ouvrage et donc le commanditaire.

La discussion porte également sur la capacité financière de la commune. Car outre l'impérativité d'une réfection urgente de cette route pour des questions de sécurité, il faut garder à l'esprit qu'un certain nombre de rues à l'intérieur du village se dégradent fortement et demandent une réfection inévitable dans les années très proches. Tous les conseillers, sans exception, s'accordent à dire que la Commune doit se garder les moyens financiers pour la voirie communale.

Après discussion, le Conseil Municipal charge M. le Maire de présenter deux demandes de subventions auprès du Conseil Général :

- au titre de la voirie communale pour les 940 m : taux de 40 % escompté
 - au titre d'un classement touristique pour l'ensemble de la route, 6 600 m
- Ceci pour permettre une réfection totale de cette route, dite du Haag, après le passage éventuel du rallye WRC.

N° 18 – ETAT D'ASSIETTE 2011

L'ONF établit annuellement pour toutes les forêts relevant du régime forestier un « état d'assiette des coupes » qui fixe la liste des parcelles devant être martelées au cours de l'année à venir. Il est établi sur la base de « l'aménagement forestier » (document prévisionnel sur 20 ans).

Le martelage, qui consiste à marquer les arbres susceptibles d'être coupés, est une base pour l'Etat de Prévision des Coupes de l'année à venir 2011, qui pourra être revue lors de l'approbation de cet EPC début 2011 par le conseil municipal.

Sont proposées le martelage des parcelles 6 C, 21 B, 30 B et 21 B2 pour respectivement des surfaces à parcourir de 10, 4, 4 et 5 ha.

Après examen des surfaces concernées, **le Conseil Municipal approuve à l'unanimité (8 voix pour) cet état d'assiette 2011.**

N° 19 – REMPLACEMENT DELEGUE DE LA COMMUNE à l'ASSOCIATION DE GESTION DE LA SALLE BRAMALY

L'Association de Gestion de la Salle Bramaly, fondée pour gérer la salle polyvalente et favoriser les animations dans le village, est composée notamment de 2 délégués de chaque association et de 2 délégués de la Commune.

En date du 09 avril 2008 le conseil municipal a désigné Mme Nicole BINDER et M. Stéphane KUBLER.

M. Gilles STEGER est président de cette association en sa qualité de Maire.

Il convient de remplacer M. Stéphane KUBLER suite à sa démission du conseil municipal.

Après un tour de table, est proposé M. Vincent COUSSEDIERE, qui consent à assumer cette tâche.

N° 20 – COMMUNICATIONS & DIVERS

A) Prochaines réunions et manifestations :

- Vendredi 26 février, à 20 h : soirée jeux avec entrée libre, organisée par l'AJAS
- Samedi 27 février, à partir de 18 h : 1^{ère} marche de nuit organisée par l'association Culture et Loisirs
- Samedi 13 mars : bal de la mi-carême, organisé par l'Amicale des sapeurs pompiers
- Dimanches 14 et 21 mars : élections régionales, où tous les conseillers sont conviés à être présents au bureau des élections.
- Mercredi 24 mars, à 20 h : réunion budgétaire - commissions réunies
- Mercredi 31 mars, à 20 h : séance budgétaire du Conseil Municipal
- Rappel des grands anniversaires au mois de mars : 80 ans M. Bernard CHRISTEN, 85 ans de Mme Claire HOFFNER ainsi que M. Jean BEGONI.

B) Autre communication du Maire :

- Les époux Jeannette et Albert HUTER ont **offert un tableau à la Commune**, d'une scène alsacienne évoquant les festivités du 14 juillet. Le Conseil Municipal accepte volontiers ce don et adresse ses plus sincères remerciements aux donateurs.
- En concertation avec les enseignants des informations ont été sollicitées sur une fermeture éventuelle de classe à la rentrée prochaine. Selon des sources fiables cette éventualité n'est pas envisagée à la **prochaine rentrée scolaire**. La situation particulière en zone de montagne et les classes multi-niveaux semblent jouer favorablement pour notre cas.
Les effectifs seront vraisemblablement limités encore à la rentrée 2011 mais des perspectives plus optimistes se dessinent l'année d'après.
- Une **demande d'achat d'un terrain communal** d'un jeune couple avec un enfant en bas âge a été enregistré. Une portion de parcelle après le n° 32 b de la rue des Champs pourrait leur être vendu. Une rencontre sur place est programmée pour ce printemps dès que les conditions météorologiques seront favorables.

Mme Frédérique WEBER profite de l'occasion pour sensibiliser les élus sur les modifications de terrains induites par les nouvelles constructions. Des travaux de caniveaux sont à envisager par la Commune et non pas seulement mettre toute la responsabilité de suintement d'eau sur le nouveau constructeur.

M. le Maire et le Premier Adjoint notent qu'il convient d'être très vigilant lors de la délivrance du permis de construire.

- Le lancement de la procédure du **Plan Local d'Urbanisme** intercommunal (PLU devant remplacer le Plan d'Occupation des Sols) vient d'être engagé par la Communauté de Communes. Ses différentes phases s'étaleront sur trois années. Les premières réunions, qui permettront le diagnostic de l'existant et la mise au point des grandes orientations, sont primordiales. Les Communes travailleront en trois groupes pour réaliser ce travail. La première réunion à Geishouse avec une sortie sur le terrain est fixée au mercredi 24 mars 2010, de 14 à 17 h.
- M. Valère NEDEY, adjudicataire du lot de chasse n° 1 demande à rencontrer les élus, afin d'obtenir une **révision du loyer de la chasse** au motif de nuisances suite à l'ouverture de la plateforme de compostage des déchets verts. Est proposé la date du 17 mars pour cette entrevue.
- Les opérations de recensement de la population viennent de s'achever le 20 février 2010. Les chiffres provisoires laissent apparaître une très légère baisse du nombre d'habitants alors que parallèlement huit logements supplémentaires ont été décomptés.

C) Interventions diverses de conseillers municipaux :

M. Rémy KERN :

- o **Gerplan** : les dossiers discutés lors de la dernière séance du Conseil Municipal du 13 janvier ont été travaillés avec Mme PREVOST, agent de développement à la Communauté de Communes. Seront présentés dans l'immédiat trois projets : une plaquette d'information de 5 circuits (3 nouveaux circuits, la ronde des fontaines et le parcours de santé) d'un montant de 3 408 € TTC, la signalétique des lieux – dits estimée à 7 391 € TTC, la création d'un verger pédagogique chiffré provisoirement à 7 000 € TTC à revoir en concertation avec les enseignants.

M. Jean-Paul RUDLER :

- o a fait le constat de l'effondrement d'une partie du mur d'enceinte du presbytère. Par la même occasion il a pris connaissance de problèmes d'infiltrations d'eau. Une journée de bénévolat pourrait aussi être mise à profit pour faire du rangement de l'abri utilisé en partie par la commune, abri par ailleurs en mauvais état.
- o Devis clôture terrain de football : l'entreprise Wunschel réduirait son devis à 7 900 € en cas de fourniture uniquement du matériel (pose chiffrée à 5 100 €). L'adjonction de deux renforts est à revoir. M. Rémy KERN rappelle qu'une subvention de 20 % peut être escomptée.

Mme Frédérique WEBER :

souhaite intervenir sur deux points :

1. Elle précise qu'elle se fait un point d'honneur de suivre les dossiers et d'assister aux différentes commissions et conseils de la Communauté de Communes, bien que n'étant plus déléguée de la commune. Elle a assisté avec beaucoup d'intérêt à la réunion des commissions réunies sur l'avenir et le projet de redéploiement du centre nautique de Wesserling. Elle a pu, par ailleurs, assister la semaine passée, à l'Assemblée Nationale au débat sur la réforme des collectivités territoriales, qui remet en cause l'avenir des petites communes.
2. Elle a trouvé plaisante la présentation de la publication communale d'information et apprécié son contenu malgré un « mot du Maire » bien long et touffu à son avis, tout en regrettant qu'aucune ligne n'a été laissée à l'opposition créée, selon ses dires, par le Maire. Elle revient également sur la réception des vœux de nouvel an, où plusieurs personnes auraient été choquées et mal à l'aise suite à des propos du Maire qu'elle qualifie d'inélegants et déplacés en une telle circonstance. Elle s'interroge si ce n'est pas le Maire qui souhaite le retour de « la Geiss ».

La séance est levée à 21 h 55